

# “ La solidarité ne doit pas devenir un délit !

Pétition de soutien à Florimond Guimard



PHOTO: D. B.

**L**e 20 avril 2007, Florimond Guimard, professeur des écoles à Marseille, militant syndical [et membre de l'EE, ndr] et associatif, était convoqué devant le Tribunal Correctionnel d'Aix en Provence, poursuivi pour « vio-

lence en réunion avec arme par destination ». Ce jour-là, en écho aux déjà 15 000 signataires de cette pétition de soutien, 2 000 personnes manifestaient dans les rues d'Aix pour dénoncer une forme de criminalisation de l'action militante. Le procès a finalement été reporté au 22 octobre 2007, à la demande des parties civiles (policiers).

Les faits : le 11 novembre 2006, au cours d'une manifestation à l'aéroport de Marignane rassemblant près de 200 personnes contre l'expulsion d'un père de famille de deux enfants scolarisés à Marseille, Florimond Guimard n'a fait que suivre à distance avec sa voiture le véhicule de police qui emmenait le père de famille à expulser.

Aucun blessé n'a été déploré ce jour, si ce n'est un jour d'ITT concernant un policier dont le pouce aurait heurté une barrière et quelques éraflures côté manifestants. Le parent d'élève a été libéré le soir même.



PHOTO: M. MIGNEAU

Voilà ce que sont les « violences en réunion et avec arme » (la voiture !) dans ce dossier, faits passibles de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Florimond Guimard n'est pas un délinquant, un adepte des violences. C'est un militant syndical, particulièrement investi dans le Réseau Education Sans Frontières, et un pédagogue dont le travail est reconnu.

**Nous demandons l'arrêt immédiat des poursuites contre ce militant des droits de l'homme et contre toutes les personnes poursuivies en raison de leur soutien aux personnes sans papiers.**

**Nous serons présents le lundi 22 octobre 2007 à 14 h au Tribunal d'Aix en Provence et appelons tous les citoyens indignés par cette criminalisation de l'action militante à nous y rejoindre. ●**

### ORGANISATIONS À L'INITIATIVE DE CET APPEL :

Aix Solidarité, Alternative Libertaire, Article 13, Asti Aix, ATTAC Marseille, ATMF Aix, Ballon Rouge, Cimade Paca, CNT, CTDR, FCPE 13, Femmes en Noir, FSU 13, FSU Paca, LCR 13, LDH 13, LO, Mille Babords, MRAP 13, PCF 13, RESF13, Résister, Réveil Franco-comorien, SDU-FSU 13, SGEN-CFDT 13, SNEP Aix-Marseille, SNES 13, SNUipp 13, Solidaires 13, SUD Santé Sociaux 13, SUD-STSF, SUD Education 13, UCLJ 13, UDAS, UD CFDT, UD CGT, UJFP 13, UNEF Aix-Marseille, Unis avec Bové 13, UNSA 13, VERTS 13.

## RESF : PAS DE PAUSE DANS L'ACTIVITÉ MILITANTE DU RÉSEAU PENDANT L'ÉTÉ !

Marie Françoise Durupt relaxée par le tribunal correctionnel de Bobigny : une victoire pour la solidarité et la démocratie

**M**arie-Françoise Durupt, 60 ans, avait été débarquée du Paris-Bamako le 28 avril et inculpée d'incitation à la rébellion parce qu'elle avait protesté, avec d'autres passagers, contre les violences infligées à l'encontre d'expulsés maliens : des policiers les avaient ceinturé avec et utilisé des coussins pour les empêcher de crier !

A l'audience, elle avait rappelé que le devoir de résistance à l'oppression est inscrit dans la constitution et demandé aux juges de prendre une décision d'une haute portée symbolique. Sans suivre la défense sur ce terrain, le Tribunal a prononcé une décision de relaxe, estimant en

substance que les propos reprochés « ont bien participé à l'échec de la mesure d'expulsion », mais qu'ils étaient d'abord « l'expression d'une vive émotion et d'une grande réprobation ».

Cette décision est d'abord un soulagement pour cette femme courageuse, qui a pris des risques en exprimant ainsi son indignation devant les méthodes utilisées pour réduire au silence les malheureux expulsés. Elle est ensuite une victoire qui peut encourager les citoyens à la vigilance active, mais aussi les policiers de plus en plus nombreux à s'interroger sur le sale travail qu'on leur fait faire.

Cette décision est aussi un nouveau revers pour un pouvoir politique qui veut faire de toute expression de la solidarité un délit, cherchant en vain à endiguer le mouvement de soutien spontané qui s'exprime, dans les écoles ou dans les quartiers, autour des étrangers qui sont menacés d'expulsion.

En fixant des quotas pour faire du chiffre en matière de reconduite à la frontière, sans souci des situations humaines, en multipliant les rafles, en renvoyant dans leur pays d'origine des réfugiés dont la liberté et la vie sont menacées, le ministre de l'Immigration obtiendra au moins le résultat de multiplier les réactions de solidarité...

Le Réseau Education Sans Frontières continuera à s'y employer ! Aux côtés des militants poursuivis pour leur action solidaire : Florimond Guimard à Marseille, Khadidja à Bobigny, François Auguste à Lyon et ces 7 marins emprisonnés à Agrigente pour avoir sauvé d'une mort certaine 44 migrants perdus en Méditerranée... ●

Extrait du communiqué de RESF.

**Dernière minute : le parquet fait appel...**



www.educationsansfrontieres.org